

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 FEVRIER 2023 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
(affichage et internet)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Christelle MAUGUIN – Annabelle BONNEAU – Dominique BAUSSIÉ – Arnaud GAUDIN – Véronique de SPARRE

Étaient absents excusés : Isabelle LAURIER – Philippe PORTIER – Philippe CORMIER – Philippe BLANCHET – Aurélie FLUZAT – Denise BESCHON – Charles-Robert LIAGRE

Était absent non excusé : néant

Procurations : Philippe PORTIER à Patrice DUCHET – Aurélie FLUZAT à Arnaud GAUDIN

Secrétaire de séance : Éric RETIF

Date d'envoi des convocations : 23/02/2023

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Monsieur le maire a rendu compte des décisions de « louage n'excédant pas 12 ans », prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal en la matière : locations de salle des fêtes pour 2022 pour un montant total de 4 595 €.

**DROIT DE PREFERENCE PARCELLE AK N° 92 A LA LOMBARDIERE**

Le Conseil Municipal n'a pas fait jouer son droit de préférence à l'occasion de la vente de cette parcelle boisée.

**CONVENTION DE DESSERTE « POINT LECTURE » AVEC LA DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE**

La convention listant les obligations réciproques de la commune et de la DLP en matière d'organisation du Point Lecture a été renouvelée : horaires minimums d'ouverture au public, échanges, services numériques, animation, assurance...

**PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le PCS a été débattu et adopté. Relevant d'une obligation réglementaire, ce plan est un outil de planification et d'anticipation des actions à entreprendre en cas de survenue d'un risque technologique, sanitaire ou tout autre évènement de crise nécessitant une intervention urgente. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

**TRANSACTION AVEC LES DOMAINES – ACQUISITION DES PARCELLES AL N° 55/56/57/58/59/67**

Sur la proposition du service des domaines, la commune va se rendre acquéreur de ces parcelles situées à l'angle entre la route de Montgenêt et le chemin de la Blandinière, en zone Ap du PLUi, au prix de 11 000 €. La commune ne possédant pas de réserve foncière cette opportunité a été saisie, reste à envisager l'avenir de ces terrains.

**CONTRAT DE FOURRIERE AVEC LA SPA DE SASSAY**

Le contrat avec la fourrière de Sassay pour l'accueil des chiens et chats errants est renouvelé. La participation financière s'élève cette année à 0,80 € par habitant, en légère augmentation.

**REOUVELLEMENT D'UN(E) REFERENT(E) « CRUES » AU SEIN DU SEBB**

Philippe PORTIER et Virginie VERNERET ont été désignés « référents crues » au sein du Syndicat du Beuvron.

**SAISON DE PECHE AU RIOU**

La saison de pêche à l'étang du Riou débutera le samedi 18 mars prochain. Le règlement va être modifié afin d'interdire la pêche à la cuillère. D'autre part, étant donné les soucis d'envahissement du plan d'eau l'année dernière par des algues, il a été décidé d'offrir la gratuité cette année pour les personnes qui avaient acheté des cartes sans pouvoir en profiter pleinement. Le problème semble en voie de résolution grâce aux carpes amour, herbivores, susceptibles de nettoyer le plan d'eau. Si cela ne suffit pas, il faudra envisager de vider l'étang pour éradiquer ces végétaux. Les tarifs 2023 restent inchangés.

**MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Les modalités de location de la salle des fêtes ont été adoptées. Sans grand changement, il s'agissait surtout de les mettre à jour car elles comportaient quelques erreurs et incohérences.

**CONDITIONS D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES PAR L'ASSOCIATION « DANSONS » - SAISON 2023-2024**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a reconduit l'occupation de la salle des fêtes par les membres du club de danse de Fontaines-en-Sologne pour la saison 2023/2024, selon les modalités habituelles : gratuité pour les entraînements et trois stages par an au prix de 50 €.

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023** : il a été adopté et est consultable en ligne sur le site Internet de la commune.

**PROCHAINE REUNION** le mardi 4 avril 2023 à 19 h en mairie avec notamment le vote des budgets.

**Le Maire, Patrice DUCHET**  
Le 01/03/2023

